



RÈGLEMENTS 2019 SUPERPRO

VOITURES ACCEPTÉES

Voiture propulsion arrière seulement, aucun camion SAUF série ceux de la série ProCam respectant les règlements ci-dessous, Voiture de la série Sportsman Québec respectant le règlement ci-dessous seront également acceptée. Aucune voiture convertible, aucune voiture sport 2 sièges, Pas de 4 roues motrices.

1. MOTEUR / CARBURATEUR / IGNITION ET POIDS :

A) Spec "crate engine 602" sealé Dirt, Lussier & option B sealé BSL

B) Petit bloc Moteur américain V-8 (GM, CHRYSLER, FORD, DODGE)

1.1 Moteur GM LS modifié a carburateur permis.

DYNO MOTEUR OBLIGATOIRE

MAXIMUM DE 385 HP

MAXIMUM TORQUE 425 FT. LBS

OPTION B

Après avoir passé le dyno moteur, les seals de l'autodrome BSL seront ajoutés à différents endroits si les tests Dyno respectent la limite pour cette option. Prendre rendez-vous avec Eric Proulx au 418 750-0295 SOIR ET WEEK-END.

(Le pilote possédant un petit bloc MOTEUR américain V-8 SANS SEALS pourra venir courser à BSL 2 fois, par la suite, il devra passer un DYNO S'il veut poursuivre sa saison)

Le pilote qui viendra courser sans seal aura droit à la bourse de sa position ainsi qu'au podium mais obtiendra les points de la dernière position pour le cumulatif au championnat.

CARBURATEUR

Tous les carburateur 650 cfm et moins seront permis
650 Holley 4777 et 80777 recommandé (4 barils)

Holley 4412 recommandé (2 barils)

IGNITION

Les 2 options de moteur doivent avoir obligatoirement avoir pour l'ignition une boîte MSD (Rev Limiter) pièce no 87286 ou Part no. 8727 CT Limité à 6000 rpm. Pour les moteurs LS, les numéros de boîtes permises sont : MSD LS ignition part 60143(black) ou 6014(red).

POIDS

POIDS AVEC COUREUR APRÈS LA COURSE **3000 LBS** Minimum.

Dédoublage permis

La balance de la piste de course concernée sera la seule officielle. Tous les poids additionnels devront être bien fixés au châssis.

2. **LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT** : Prestone accepté.
3. **CHASSIS** : Original du même fabricant que la carrosserie, châssis tubulaire avec « unit » d'automobile ou châssis tubulaire complet. Un châssis de fabrication maison peut-être construit en utilisant un minimum de 2 pouces par 3 pouces x .120 pouces d'épaisseur de tubes d'acier magnétique rectangulaire.
4. **ROUES** : Roues d'acier seulement, 10 pouces de largeur maximum et 15 pouces de diamètre, offset(Backspace) minimum 3 pouces et un maximum de 4 pouces acceptés. La tolérance sera un maximum de ¼ pouces.

5. **PNEUS** : Pneus de route et doivent avoir un numéro D.O.T. pneu de rue d'été ou 4 saisons seulement. **Pneus de série 60 @ 70**. Par exemples, 275/60R15 OU 255/60R15 OU 245/60/R15. Par contre les pneus peuvent être de différentes grandeurs. Tout pneu ayant le pictogramme sera interdit peu importe l'usure. Aucun pneu d'hiver ou de compétition. Aucun pneu «Hoosier» ou « Américain Racer » ou « Mc Crary », MARSH, Mud Terrain ou équivalent ne sont acceptés (même reconnus D.O.T.). Pneus Mickey Thompson Sportsman s/t accepté. Le nom du fabricant doit rester lisible en tout temps. Les pneus L.T. sont interdits. Pneus radiaux obligatoires. L'inspecteur se réserve le droit de refuser tout pneu non conforme selon son jugement. Le groovage des pneus est interdit.

6. **FREINS** : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. Valve à frein permise.

7. **SUSPENSION** : Suspension Racing ajustable permise. Pas de Birdcage. Différentiel doit être fixe. Seulement 1 shock par roue est permis. Suspension arrière à 3 points d'attache minimum. Aucun bump stop, ni chaîne ne seront tolérés sur les tables.

8. **SILENCIEUX** : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur peut-importe que se soit à gauche ou à droite. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant. Il est interdit d'envelopper les « Headers ». Certaines exception applicable si installées de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

9. **VOITURE DETERIOREE** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.

10. **BARRES DE FROTTEMENT** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ceux-ci devront être situés entre les 2 roues à la hauteur du rim et dont la finition maximale doit être à 2 pouces de la carrosserie. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum de un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées à ras le panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.

Les pare-chocs peuvent être renforcés de façon sécuritaire sous et jusqu'à l'extrémité des garde-boues sans changer l'apparence extérieure. Ils doivent être à leur emplacement original et du même modèle que l'auto. La grille avant doit être dans une condition raisonnable. Aucun renforcement extérieur ne peut être soudé aux pare-chocs.

11. SÉCURITÉ

11.1 Habillement : Habit de course ANTI-FEU OBLIGATOIRE. PAS de polyester, PAS de manches courtes, PAS de shorts, PAS d'habit de jogging.

11.2 Casque et gants : Gants OBLIGATOIRES. Casque full face de compétition OBLIGATOIRE. Le casque doit posséder la norme DOT(Minimum) mais la norme SNELL (SA) est fortement recommandée. Casque full face de compétition approuvé AVEC VISIÈRE INTÉGRÉE avec la norme SNELL (SA) sera obligatoire en 2020.

11.3 Ceintures : Ceintures de compétition OBLIGATOIRES 5 points et bien fixées avec boulons 3/8. Ceintures de type CamLock interdites. Le tout doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

11.4 Siège : Siège de COMPÉTITION en aluminium avec appui-tête. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement dans la tôle.

11.5 Collier Cervical : Le collier cervical est recommandé pour tous les pilotes. Hans device (fortement recommandé).

12. FILET : Filet protecteur obligatoire côté pilote, fonctionnel = détachable

13. MIROIRS ET VITRES : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Toutes les voitures doivent avoir le pare-brise enlevé (et non cassé) et remplacé par un grillage de 1 pouce par 1 pouce ou l'équivalent, à la pleine grandeur du pare-brise original et de 1/16 po d'épaisseur solidifié au minimum par une(2) barre centrale (3 barres fortement recommandées).

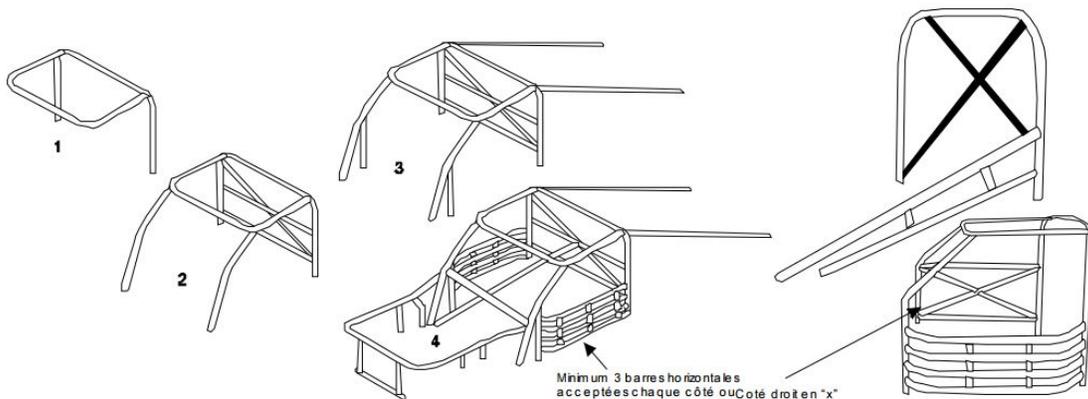
14. FEU DE POSITIONNEMENT : Un feu de positionnement rouge doit être installé à l'arrière du véhicule et visible pour tous les officiels

15. NUMEROS ET INSCRIPTION : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999. Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Ce numéro doit également être peint sur le toit, d'une hauteur de 18 pouces aussi de couleur contrastante avec la couleur de fond. Tous les numéros ou combinaison de lettre doit être limités à trois chiffres. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présent en 2018 auront priorité. Un pilote devra avoir participé à au moins une course l'année précédente pour garder son droit acquis sur son numéro. Tout numéro non-actif pendant une saison redevient libre et sera accordé au premier pilote à en faire la demande.

16. **PORTES** : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

17. **CAGE** : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de 1/8 po ou 1 po $\frac{3}{4}$ de diamètre extérieur avec un minimum d'épaisseur de ,095 po. Il doit y avoir au moins une barre diagonale au toit de la cage et un minimum de 6 points d'appui. Les quatre (4) barres reliant les quatre (4) montants dans un plan horizontal au-dessus de la tête du pilote, doivent avoir un minimum de 2 " au-dessus du casque du pilote assis avec des ceintures de sécurité attachées dans la voiture. Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur. **Il est fortement recommandé que les points d'ancrage au châssis de la voiture doivent être faits de plaque de métal soudé de 20 pouces carré (ex : 4" X 5")**.

Il doit y avoir un minimum de 6 points d'appui. Un minimum de 3 barres dans la porte du pilote et un "X" dans la porte côté passager. Une tôle d'un minimum 22 gauge doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote. Voir exemple de cage sur le croquis ci-dessous.



18. **MURS ANTI-FEU** : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

19. **RECOUVREMENT** : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas

20. CAPOT : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (Hood pines) sont obligatoires et ne pas oublier d'enlever les serrures.

21. CROCHETS DE TIRE : Une chaîne située après les pare-chocs avant et arrière est obligatoire pour le remorquage en piste du véhicule.

22. CARROSSERIE : Aucun bouchon de réservoir, attaches de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

23. ÉLECTRICITE : Un interrupteur de sécurité doit être fixé à un endroit accessible par le pilote et les équipes de secours. L'interrupteur de sécurité doit être bien indiqué avec les lettres ON/OFF en peinture clairement visible (contrastant la voiture). L'interrupteur (Kill switch) doit être sur la mise à terre (ground).

24. TRANSMISSION : La transmission standard ou racing acceptée.

25. DIFFÉRENTIEL : Libre au choix par contre il doit être fixe. Pas de Birdcage. Quick change permis.

26. RÉSERVOIR À ESSENCE : « Fuel Cell » Obligatoire. Placée dans le coffre arrière de la voiture.

27. ESSENCE : Une valve à gaz pour couper l'admission d'essence est obligatoire (Une soupape de fermeture pour le carburant) et doit être accessible par le conducteur lorsque ce dernier est attaché ainsi que par les équipes de secours. Les positions "On/Off" doivent être indiquées de façon très voyante. Il est obligatoire d'avoir un dispositif anti-retour d'essence fonctionnel.

Essence à la discrétion du pilote. Aucun type E85. Aucun « NOS » ni « Power adder ». Aucun alcool ou méthanol accepté.

28. EXTINCTEUR : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soient muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, celui-ci fonctionnel et facilement accessible.

29. Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "RACEceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)

30. SYSTEME DE COMMUNICATION : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.

31. TRACTION CONTROL : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.

32. SECURITE : Les poids et le driveshaft doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus. **Un cerceau autour du driveshaft est obligatoire surtout la partie avant.**

AVIS IMPORTANT

ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS. TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER LES PERSONNES CONCERNÉES DE L'AUTODROME BSL QUI APRÈS AVOIR CONSULTÉ, AUTORISERA OU REFUSERA VOTRE DEMANDE. UNE VOITURE TROP PERFORMANTE PEUT SE VOIR AJOUTER DU POIDS À LA DISCRÉTION DE LA DIRECTION ET DE L'INSPECTEUR.

La direction de course a le dernier mot en cas de doute sur la qualité de l'installation, de l'utilisation ou du bon fonctionnement des équipements de sécurité.